



Après l'annonce des résultats annuels
vous venez de découvrir vos montants
d'intéressement et de participation
pour 2025...

- ✓ Après la confirmation en CSE extra de la mise en place de la réorganisation au 30 mars 2026
- ✓ Après des NAO décevantes le constat est là :



« Chat » ne va pas compenser....

L'enveloppe intéressement / participation augmente... un peu ...

En moyenne pour 2025 = 11 726 €

Versus 11 103 € en 2024

Mais plus d'abondement employeur complémentaire !!

(Mémo : le placement de 550 € net de Participation aux Bénéfices vers le PERECO donne 1 100 € brut d'abondement employeur)

L'UNSA vous rappelle les modalités d'arbitrage

En **page suivante** nous vous rappelons en synthèse les **différentes possibilités de placements.**

Un mémo utile pour tout savoir...



Destination	Origine	
	Intéressement	Participation
	Arbitrage à effectuer avant le 29/03/26 via le site ou l'application EPSENS	
Monétisation : paiement sur votre compte bancaire	Tout ou partie	Tout ou partie
PEG : FCPE au choix Bloqué pendant 5 ans	Tout ou partie	Tout ou partie
CCB : Rémunéré à 5 % par an Bloqué pendant 5 ans		Tout ou partie
PERECO Bloqué jusqu'à la retraite		Tout ou partie Abondement de 200% Dans la limite de 1 100€ : placer 550 € donne droit à 1 100 € (Le montant de l'abondement prend en compte les versements volontaires réalisés en cours d'année)



Et pensez à bien déclarer vos versements au titre de « l'épargne retraite professionnelle » :

- ✓ Les cotisations obligatoires aux régimes de retraite supplémentaire (art 83 et BCAC),
- ✓ Les versements affectés au PERECO issus de jours de CET,

Ces montants sont disponibles dans votre BSI rubrique « votre fiche fiscale »

L'UNSA vous accompagne au quotidien

N'hésitez pas à nous solliciter !



Vos contacts UNSA CNP



Sophie

06 71 25 40 10



Aurélie

06 32 00 82 00



Victor

06 48 69 07 54



Mélina

06 08 41 43 02



Paulo

06 08 40 90 91



Sébastien

06 75 59 41 80



André

06 08 40 90 12

Vous souhaitez recevoir directement nos publications ? écrivez-nous à : unsynparis@cnp.fr